Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 25 (1979)

Heft: 2

Rubrik: Le coin des philatélistes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le coin des

Philatélistes

Suisse - Philatélie

Entiers postaux — Cartes du 1^{er} août (Fête Nationale Suisse)

Le texte qui suit a été élaboré par M. Marcel Schweitzer, premier Président du Cercle Philatélique Suisse de Bruxelles (décédé) et par l'actuel Président du C.P.S.B. — A.F. Krauss. Un domaine qui, au fond, devrait faire partie de toute collection suisse est celui des cartes « Fête Nationale — Bundesfeier — Fiesta Federale », émises le 1° r août.

Vous n'ignorez pas que le 1^{er} août est le jour de la Fête Nationale Suisse. Cette date fut choisie pour commémorer la création de la Confédération en 1291.

En effet, le 1er août 1291, sur le Rütli, se réunissaient les délégués des trois cantons d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden. Stauffacher pour Schwyz, Furst pour Uri et Melchtal pour Unterwalden se jurèrent fidélité, aide et assistance avec l'aide de Dieu.

Voici le texte de ce « PACTE » :

« Au nom de Dieu, Amen. Nous, les hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, conscients de la gravité des temps, désireux de nous accorder aide et protection, promettons et jurons de nous porter secours et conseil les uns aux autres, de nous soutenir de toutes nos forces et s'il le faut, au prix de nos vies et de nos biens contre quiconque nous ferait violence ou nous causerait du tort. Unanimes, nous faisons aussi le serment de ne tolérer aucun juge étranger dans nos vallées. Que personne n'attente à la vie ni au bien d'autrui. Quiconque se sera rendu coupable est tenu de faire réparation. Si une discorde vient à surgir entre Confédérés, les meilleurs d'entre nous se réuniront afin de rétablir la paix. Les engagements de ce pacte conclu pour le bien de tous devront, avec l'aide de Dieu, durer à perpépuité. Fait en l'an du Seigneur Mille deux cent quatrevingt onze, au début du mois d'août ». Quelques années plus tard, se joignirent aux précédents, le canton de Lucerne en 1332, Zurich en 1351, Zug et Glaris en 1352, Berne en 1353, Fribourg et Soleure en 1481, Bâle et Schaffhouse en 1501, Saint-Gall en 1503, Appenzell en 1513. Bien plus tard, en 1803, cinq nouveaux cantons viennent s'ajouter : Argovie, Grisons, Thurgovie, Tessin et Vaud. Enfin, après la défaite de Napoléon en 1815, le Valais, Neuchâtel et Genève, entrèrent dans le giron de la Confédération.

Le 24 septembre 1978, la création du canton du Jura porte à 23 le nombre des cantons formant à l'heure actuelle la Confédération Helvétique.

Après ce petit aperçu historique, passons, si vous le voulez bien, au sujet qui nous occupe.

— Le 16 décembre 1909 fut fondé à Berne le Comité du 1^{er} août, dont le titre fut changé le 12 décembre 1917 en Comité Suisse pour la Célébration du 1^{er} août.

C'est une association d'hommes et de femmes, dont le but est de développer l'esprit patriotique en organisant chaque année une fête pour le 1er août. Ce Comité national suisse ne poursuit aucun but politique ni religieux.

Parmi les buts poursuivis par ce Comité figure la création, le 1er août, d'une publication d'un caractère artistique ou littéraire principalement une carte, dont le produit net de la vente va au profit d'institutions de bienfaisance à caractère tout à fait suisse. De concert avec la Direction Générale des Postes Suisses, ce Comité émet chaque année, le 1er août, fête nationale suisse, une ou plusieurs cartes de bienfaisance. Cette carte présente, au recto, dans un cadre orné, des sujets symboliques avec inscriptions indiquant le but auquel est destiné le produit de la vente, tandis que le verso de la carte est orné d'autres sujets, représentant tantôt un épisode de l'histoire suisse, tantôt des vues de la vie publique ou d'autres scènes exprimant les pensées ou les desiderata du peuple suisse.

Pendant les 25 premières années, il a été possible de distribuer une somme de F suisses 6 000 000 à des institutions d'utilité publique ou d'ordre patriotique, bénéfices réalisés par la vente de ces cartes. Il est fort regrettable pour les entiéristes qu'à partir de 1938 le Comité ait jugé bon de ne plus émettre des entiers postaux. La vente de ces cartes continue mais sans vignettes d'affranchissement.

L'émission en 1938 du premier timbre « Fête Nationale » a apporté un intérêt nouveau à la collection des cartes de 1er août.

En effet, ces cartes, d'une grande valeur artistique, ont été émises officiellement jusqu'en 1937 et sont donc à considérer comme les précurseurs des timbres de la « Fête Nationale ». Nous avons recueilli dans le catalogue « Zumstein Ganzsachen Schweiz » (Entiers postaux suisses) de 1975, des renseignements intéressants concernant, entre autres : la désignation du sujet des cartes, les noms des auteurs et le nombre d'exemplaires vendus.

Il en résulte, par exemple, que les cartes n° 48 et n° 49 n'ont été vendues qu'en nombre très minime et sont donc, de ce fait, à considérer comme des petites raretés parmi les entiers postaux.

Ces données inciteront, peut-être, les nombreux collectionneurs de timbres suisses, à s'adjoindre ce domaine d'activité.

Ci-après un aperçu chronologique de toutes les cartes du 1er août qui ont été émises depuis 1910 à 1937,

A.F. Krauss, président du Cercle Philatélique Suisse de Bruxelles, 49, av. de la Constitution 1080 Bruxelles

RELEVÉ

de toutes les cartes du 1er août parues de 1910 à 1937

Année	N°	Désignation	Auteur	Valeur d'affr. cts.	Prix vente cts.	Exempl. vendus
1,191,2		marks, an op bald				GET STILL SEED
1910	1	Défenseur de la Patrie	R. Schaupp	5	20	309 300
1911	2	Scène de la Bataille de Morat	E. Dunki	,	20	309 300
	2a	Idem s/carton jaune	E. Dunki	5	20	273 900
1912	3	Jeu du drapeau	H.B. Wieland	5	20	250 100
	4	Cortège d'enfants	B. Mangold	5	20	205 550
1913	5	Guerres de libération	A.M. Bächtiger	5	20	212 366
	6	Le Rütli	Stiefel	5	20	224 068
1914	7	Pestalozzi et Iselin	Manage design policy		8800	22.000
	8	Pestalozzi à Stans	Reproductions	11/1/200	e estanom n	
	9	Pestalozzi à Yverdon	de tableaux	THE RIVER	BEST BUT	62 000
	10	Pestalozzi et son petit-fils Gottlieb	de tableaux	5	20	séries.
	11	L'épouse Pestalozzi	ent a remem canuous a	rotte in side	18 UB IN UT	
1915	12	La Suisse accueillant les victimes de 1914/18	van Muyden	5	20	209 610
	13	Le serment de Rütli	B. Mangold	5	20	200 658
1916	14	Mars et Cérès	Forestier	5	20	226 107
	15	L'Ile de la paix	E. Markwalder	5	20	221 216
1917	16	La Mère Helvetia	E. Burnand	5	20	482 883
Mary and	17	Patrie, pour toi	E. Vallet	5	20	152 660
	18	Bienfaisance	Boscovits	5	20	187 860
	19	Le Samaritain miséricordieux	Cardinaux	5	20	171 747
1918	20 à 24	5 scènes du vote populaire d'Unterwalden (Landsgemeinde)	W Welti & W Balmer	7,50	30	806 485
1919	25	La maison natale de Gottf. Keller	Baumberger	7,50	30	
	26	Gottf. Keller 1872	F. Buchser	7,50	30	144 000
	27	Gottf. Keller 1889	A. Böcklin	7,50	30	séries.
T. Trong	28	Idem timbre de paix	A. Böcklin	7,50	35	53 890
1920	29	Le Labour	G. Jeanneret	7,50	30	100 889
	30	La Moisson	J. Affeltranger	7,50	30	111 218
	31	Les Bûcherons	H.B. Wieland	7,50	30	130 452
	32	Le Fromager	C. Liner	7,50	30	133 796
	33	Les Gymnastes	W. Hartung	7,50	30	76 779
1921	34	L'Infirmière	Beurmann	10	30	349 411
	35	Transport de blessés	P. Isella	10	30	334 442
1922	36	Le Livre	Dora Hauth	10	30	238 080
	37	Le Père, lisant à son fils	D. Chiesa	10	30	215 265
1923	38	Homme aveugle	J.E. Hugentobler	10	30	174 304
100	39	Feu du 1° août	A. Giacometti	10	30	169 133
1924	40	Mère et deux enfants	Eug. Zeller	10	30	191 720
1007	41	Le Suisse à l'étranger	Aug. Herzog	10	30	197 916
1925	42	Groupe d'enfants	S. Sigrist	10	30	218 841
1000	43	Jeune homme écrivant	G. Jeanneret	10	30	249 377
1926	44	Soir de 1° août	M. Kunz	10	30	238 617
1005	45	Femme avec enfant travaillant en mansarde	Emmy Fenner	10	30	234 517
1927	46	Garçon avec drapeau suisse	C. Liner	10	30	206 722
"Aged	47	Homme malade avec sa garde	E. Burnand	10	30	205 798
Wanhin!	48	Garçon avec drapeau suisse	C. Liner	20	30	4 168
ART THE	49	Homme malade avec sa garde	E. Burnand	20	40	4 841
1928	50	Vieille femme et enfant	E. Beurmann	10	30	189 546
	51	Vieillard et jeune-fille	Ed. Renggli	10	30	139 360
	52	Vieille femme et enfant	E. Beurmann	25	50	9 198
	53	Vieillard et jeune-fille	Ed. Renggli	25	50	9 198
	54	Vieille femme et enfant	E. Beurmann	40	70	8 167
	55	Vieillard et jeune-fille	Ed. Renggli	40	70	8 167

(Suite et fin de la page 7)

Année	N°	Désignation	Auteur	Valeur d'affr. cts.	Prix vente cts.	Exempl. vendus
1929	56	Deux garçons hissant un drapeau	J. Courvoisier	10	30	275 479
BOL 93	00	suisse	J. Courvoisier	10	30	210410
	57	Le Soldat et sa famille	J. Rodel	10	30	281 550
	58	Deux garçons		25	50	8 836
	59	Le Soldat	J. Rodel	25	50	8 907
	60	Deux garçons	J. Courvoisier	40	70	8 489
upi tos	61	Le Soldat	J. Hodel	40	70	8 489
1930	62	Garçon à son pupitre	E. de Coulon	10	30	277 151
	63	Feu de 1er août	M. Verneuil	10	30	261 948
SH. SH	64	Garçon		25	50	10 178
og luk	65	Feu		25	50	10 177
	66	Garçon		40	70	8 529
	67	Feu		40	70	8 526
1931	68	Garçon à drapeau suisse	P. Chiesa	10	30	261 158
	69	Faneur de montagne avec chèvres	C. Liner	10	30	248 335
	70	Garçon	P. Chiesa	25	50	6 174
1	71	Faneur	C. Liner	25	50	6 030
	72	Garçon	P. Chiesa	40	70	5 700
Bar 9745	73	Faneur	C. Liner	40	70	5 143
1932	74	Serment du Rütli	Courvoisier	10	30	230 429
	75	Soir du 1er août au lac de Bienne	S. Manglold	10	30	246 539
1933	76	Valaisanne	Dalèves	10	30	263 111
	77	Bouquetin	Kammüler	10	30	270 939
1934	78	Jeune-fille pelant des pommes	Riggenbach	10	30	310 581
BOWE	79	Feu du 1er août	Bernet	10	30	311 938
1935	80	Préparation du feu du 1er août	Landolt	10	30	333 868
	81	Service de travail volontaire	Hermès	10	30	233 143
1936	82	Montagnard prêtant serment	Hermès	10	30	296 936
	83	Jeune-fille au lampion	Zaugg	10	30	355 290
1937	84	Ambulancier a/chien	Hodel	10	30	311 884
	85	Enfants au jeu	Weiskönig	10	30	345 152

Depuis 1938, les cartes du 1^{er} Août ont paru sans timbre d'affranchissement. La dernière carte officielle « Fête Nationale » sans timbre d'affranchissement imprimé a paru en 1960.

Le courrier du philatéliste

Notre abonné, M. Aloys Bertholet, 62, boulevard Triozon-Bayle 63500 Issoire, serait intéressé par des timbres suisses qu'il échangerait contre des timbres du monde entier. (Réd.)



A VOTRE DISPOSITION au 10, rue Minard 92 ISSY-LES-MOULINEAUX

Téléphone : 645-21-36

- hospitalisation médicale
- consultations spécialisées
- laboratoire d'analyses médicales
- radiologie
- kinésithérapie
- électro cardiogramme électro encéphalogramme

Admission en hospitalisation et présence médicale : 24 heures sur 24. Sur rendez-vous pour les consultations, analyses et autres actes médicaux.

Principales consultations : médecine générale, médecine interne, diabétologie, neuro-psychiatrie, dermatologie, nutrition et obésité. Conventionné par la Sécurité sociale. Agréé par les mutuelles. Prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé.